Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 72 (1980)
Heft: 8

Artikel: La voie des syndicats
Autor: Hardmeier, Benno
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-386008

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Organe mensuel de l'Union syndicale suisse

Revue syndicale suisse

N° 8 Août 1980 72e année

La voie des syndicats

Par Benno Hardmeier

Les syndicats ont un passé déjà long. Ils sont nés des multiples groupes et associations d'entraide créés dès le début du siècle dernier par les travailleurs pour lutter contre l'exploitation et l'oppression. Le mouvement syndical, qui se heurtait à la résistance du patronat et à l'indifférence de trop d'humiliés, ne s'est fortifié que lentement. Son devenir est le résultat de l'action obstinée et courageuse, de la solidarité de militants animés par une vision neuve de l'avenir. Tout a dû être conquis de haute lutte, arraché pied à pied à une société hostile.

Au cours de ce long devenir, les syndicats, leurs structures, la définition de leurs objectifs se sont progressivement modifiés – comme d'ailleurs la société elle-même. Mais cela importe moins que ce qu'ils ont effectivement réalisé: non pas le rêve utopique d'une communauté idéale, mais des améliorations successives, concrètes et continues de la condition des travailleurs. Si les conquêtes du syndicalisme sont impressionnantes, tout ce qu'il n'a pas atteint, tout ce qu'il veut encore atteindre ne l'est pas moins. Cela engage à conclure qu'il n'y a pas pour les syndicats d'objectif «final» et que, la société étant en constant changement, leur lutte pour des conditions de travail et d'existence meilleures, pour une justice et une sécurité plus large pour tous, pour une collectivité plus humaine et plus fraternelle, pour un épanouissement plus large de la personne, est sans fin.

D'étape en étape, les syndicats se sont interrogés sur leurs objectifs et sur les modalités de leur action. Et souvent d'une manière dramatique, notamment pendant les périodes de crise économique et politique, de fortes tensions sociales. Ils ont connu de durs affrontements internes, des scissions qui ont ébranlé leur unité, qui les ont momentanément affaiblis. On rappellera ici les luttes épiques dont le mouvement syndical allemand a été le théâtre au cours du siècle dernier: elles opposaient ceux qui affirmaient que les syndicats devaient se borner à être des organisations d'entraide et ceux qui les voulaient au premier chef organisations de combat. Cette sorte de confrontation est aujourd'hui aussi dépassée que

l'opposition – artificielle – entre loi et contrat. Le syndicalisme n'a pas à choisir entre lutte et entraide, ou entre loi ou contrat. Il ne veut pas se laisser enfermer dans de telles alternatives. Il se prête d'ailleurs mal aux étiquettes. Aucune ne peut le saisir dans sa diversité. Il poursuit des buts très différents dans autant de domaines différents – et selon de multiples tactiques. Ses activités visent tout à la fois à protéger les travailleurs, à améliorer leurs conditions de travail et d'existence et à transformer la société. C'est dire aussi que les relations entre les syndicats et les employeurs et leurs associations ne sont pas unidimensionnelles. Selon les circonstances, ils peuvent être aussi bien adversaires que partenaires; les accents se déplacent sans cesse, au gré du comportement des employeurs.
Il va sans dire, les syndicats étant devenus des organisations de masse tout en restant démocratiques, que problèmes et décisions font inévitablement l'objet de divergences de vues. Elle doivent être abordées ouvertement. Elles le sont d'ailleurs. Certaines positions fondamentales et certaines constantes de la politique exigent l'unité, et partant une réflexion continue sur l'essentiel, sur les valeurs et les aspirations communes. C'est cette réflexion que doit stimuler la revision du programme de travail.

Nos organisations sont démocratiques. Cette affirmation implique pour tous l'engagement de maintenir vivante la démocratie interne et de renforcer la communauté syndicale, l'engagement aussi de respecter à l'extérieur les règles qui régissent notre démocratie politique. L'Union syndicale est incontestablement soucieuse de les respecter; elle reconnaît les structures fédéralistes de l'Etat et se rallie au principe de la défense nationale. Il est tout aussi incontestable qu'incontesté que les syndicats d'aujourd'hui ne sont plus des organisations ouvrières seulement, mais des organisations de travailleurs. C'est pourquoi les fédérations de l'USS visent à réaliser le principe de la fédération d'industrie.

La vocation des syndicats

Les syndicats sont les organisations d'intérêts des travailleurs. Un auteur allemand, Joachim Hirsch, l'exprime en ces termes: «Les syndicats ont pour vocation d'imposer leurs intérêts face à la bureaucratie de l'Etat, aux partis et aux associations qui s'affrontent.» (Joachim Hirsch: «Les fonctions publiques des syndicats», Stuttgart 1966, page 22). Cette défense des intérêts des travailleurs, les syndicats la comprennent dans le sens le plus large. Ils assument également la défense des travailleurs en tant que consommateurs. Cela signifie aussi que cette défense n'est pas limitée aux seuls intérêts matériels. La lutte syndicale ne vise pas seulement à garantir l'emploi des salariés et à accroître leur participation au

produit du travail de tous. Comme l'a dit magnifiquement Herman Greulich, ils veulent aussi que le travailleur devienne une personne dans la pleine acception du terme. Et voici coiffée toute la diversité des activités syndicales: protéger le travailleur, défendre et élargir ses droits, garantir son existence dans la dignité, améliorer sa condition, lutter pour un ordre économique et pour une organisation du travail plus humains, développer la formation et l'éducation, etc. Le plein emploi et sa sauvegarde figurent parmi les objectifs fondamentaux du syndicalisme, tant national qu'international. C'est l'une de ses exigences constantes. Que l'on préconise une politique économique appropriée ou que l'on affirme le droit au travail, peu importe: ce qui est déterminant, c'est l'exigence fondamentale. L'enjeu de la lutte, Heinz O. Vetter, président de l'Union syndicale allemande, l'a formulé avec une clarté qui ne laisse rien à désirer: «Le droit au travail est l'un des droits fondamentaux de l'homme. Seul le plein emploi peut permettre d'inscrire ce droit dans les faits. Un emploi assuré dans des conditions de dignité est une condition fondamentale de l'épanouissement de la personne dans le travail, la profession et la société.» (Préface de H. O. Vetter aux «Propositions du DGB pour le rétablissement du plein emploi», 1977.)

L'action syndicale est avant tout pragmatique, concrète, conduite au jour le jour: mais avec une claire vision de la nécessité de mettre plus de justice et de raison dans chacune des multiples activités des hommes. Qui donc ne tiendrait pour valable et transformatrice que l'action politique spectaculaire ou la grève, se leurerait lui-même ou leurerait les autres. Les syndicats ne rejettent pas les «grands projets» de société, ni l'imagination de l'avenir. Mais disons, tout platement peut-être, qu'ils ne peuvent pas «en vivre» et que l'action quotidienne ne saurait être sacrifiée aux spéculations de l'esprit. L'action quotidienne, c'est la défense concrète et immédiate des droits du travailleur face à l'employeur; c'est la négociation salariale; c'est l'intervention pour l'amélioration des conditions de travail; c'est la propagande, le recrutement, l'éducation syndicale; c'est l'administration des institutions sociales du syndicat; c'est l'assistance personnelle aux chômeurs, l'assistance juridique aux membres qui ont des difficultés; c'est l'aide directe dans toutes sortes de situations difficiles. Le syndicat a pour mission d'aider et de protéger l'ensemble des travailleurs, et chaque travailleur en particulier. Cette action quotidienne est avant tout l'affaire des fédérations: des secrétariats locaux et régionaux au premier chef. Les cartels locaux et cantonaux y participent, en matière d'assistance judiciaire notamment. Enfin, les commissions d'entreprises concourent de façon efficace à la défense des droits des salariés au lieu de travail et à l'amélioration des conditions de travail.

Des activités très diverses

Trop souvent, seule l'activité des organisations faîtières retient l'attention de l'opinion publique. Il peut en résulter parfois une image tronquée et trop simpliste du syndicalisme. Il faut donc avoir toujours présente à l'esprit, tant au sein du mouvement qu'à l'extérieur, une image nette de la diversité des activités syndicales et de leurs relations entre elles. Il faut reconnaître que les possibilités d'action des organisations centrales, tant syndicales que patronales, sont limitées. L'USS est compétente en matière de politique économique et sociale et la Centrale suisse d'éducation ouvrière en matière d'éducation. La politique salariale et les négociations collectives, en revanche, sont l'affaire des fédérations affiliées.
Les syndicats suisses veulent réaliser leurs exigences et objectifs par le biais des conventions collectives et de la loi. L'action doit être conduite sur les deux plans. C'est pourquoi les syndicats exercent une activité politique, mais en toute indépendance à l'égard des partis. Pas plus qu'ils ne veulent être la «courroie de transmission» de l'un ou l'autre parti, ils ne prétendent se substituer à lui. L'USS use des possibilités qu'offrent l'initiative et le référendum: c'est un moyen d'affirmer sur le plan politique les conceptions du syndicalisme, de leur donner l'audience la plus large, de stimuler la réflexion sociale. Mais il faut reconnaître que, dans l'immédiat, les chances de succès sont limitées.

La participation aux travaux des commissions fédérales d'experts et aux procédures de consultation est un levier important de l'action politique des syndicats. Sur ce plan, l'USS se confronte avec les autres groupements d'intérêts. Elle peut, par ses interventions et son poids, corriger et améliorer certains projets, en écarter d'autres ou les modifier. Mais ce qu'elle ne peut pas, c'est imposer telles quelles ses exigences. L'influence qu'elle exerce par ces canaux ne doit cependant pas être sous-estimée, d'autant moins que le Parlement – où siègent des mandataires des syndicats et des députés qui partagent leurs conceptions – est saisi des avant-projets issus des travaux des commissions d'experts et mis au point compte tenu – plus ou moins largement – des résultats des procédures de consultation. Ainsi donc, une activité poursuivie sur tous les plans s'est soldée pour nous par des progrès et des succès partiels (mais importants), avant tout en matière de politique économique et sociale. La politique du «pas à pas» a porté ses fruits. Y renoncer et se replier dans une opposition obtuse, ce ne serait ni dans l'intérêt des travailleurs, ni conforme à l'exigence d'un développement et d'un renforcement continus de l'Etat social.
En bref, la politique syndicale est une politique de réformes successives: sur les plans des conventions collectives et de la légis-

lation. L'alternative du tout ou rien bloquerait tout progrès. Seules en profiteraient les forces réactionnaires.
Relevons encore que la politique syndicale doit être réaliste. Face à tout projet, constitutionnel ou législatif, le syndicat doit peser objectivement ses avantages et ses inconvénients pour les travailleurs, mais aussi pour la communauté nationale.
Des décennies et des décennies ont été nécessaires pour faire du mouvement syndical ce qu'il est aujourd'hui, pour le tirer de son ghetto, pour qu'il devienne associé à part entière aux décisions déterminantes. Rien ne serait plus néfaste pour lui que de renoncer à sa coopération et à ses responsabilités et de retomber ainsi dans l'isolement, voire dans le sectarisme.